

CREMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches

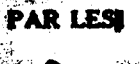
A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m.

Une vraie Villégiature Préparée



AGENT DES BILLETS

229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.



Le Train de New York

Quitte la Station Terminus à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue

Un lit de Broadway.

Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A la Carte"

Bureau des BILLETS.

314 RUE ST. CHARLES.

Dépot: Station Terminus, rue du Canal.

FRONK MAIN 300.

CHEMINS DE FER

MEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans

Washington et New York

Washington et Cincinnati

Abilene Express

Abilene et Cincinnati

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Abilene et Jacksonville

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

No. 2 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 3 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 4 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 5 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 6 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 7 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 8 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 9 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 10 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 11 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 12 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 13 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 14 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 15 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 16 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 17 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 18 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 19 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 20 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 21 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 22 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 23 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 24 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 25 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 26 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 27 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 28 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 29 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 30 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 31 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 32 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 33 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 34 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 35 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 36 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 37 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 38 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 39 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 40 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 41 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 42 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 43 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 44 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 45 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 46 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 47 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 48 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 49 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 50 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 51 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 52 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 53 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 54 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 55 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 56 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 57 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 58 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 59 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 60 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 61 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 62 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 63 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 64 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 65 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 66 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 67 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 68 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

No. 69 - Nouvelle-Orléans Ar. 9:05 a.m.

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

Texas Express Limited, Alexandria, 6:35 a.m.

VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts.

Doli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4238 Holly Grove, et une écurie voisine.

Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encaveur, Bureau, No. 32 rue Baronne, le MARDI 26 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu d'un acte de vente, en présence de M. George H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, date et signé de 29 septembre 1915, dans le faire ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite, à savoir:

10. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

12. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

13. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

14. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

15. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

16. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

17. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

18. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

19. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

20. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

21. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

22. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

23. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

24. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

25. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'avenue de la République, délimité comme suit: au nord par la rue Royale, au sud par l'avenue de la République, au levant par la rue de la République, au couchant par la rue de la République, et mesurant 30 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

26. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les baïsses et améliorations qui s'y trouvent, et appartenant à un certain M. J. Kerlerec, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le quartier de la rue Royale et de l'